

# COM(2024) 116 final

ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT  
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 07 mars 2024

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 07 mars 2024

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de DÉCISION DU CONSEIL établissant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué par l'accord entre l'Union européenne et la République de Moldavie sur le transport de marchandises par route, en ce qui concerne la reconduction de l'accord**

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*